



Changement permis de conduire, tunisien vers français

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis un citoyen Tunisien résident en France depuis 2003.

entre 2003 et 2007 j'ai un titre de séjour étudiant

entre 2007 et 2010 j'ai un titre de séjour scientifique

et dès 04/05/2010 j'ai obtenu le titre de séjour Salarié.

J'ai toujours un permis Tunisien obtenu en 2000 et je voudrais l'échanger contre un permis Français. La préfecture me dit que non.

Ceci est-il toujours possible ?

Si c'est le cas, devrais-je prendre un avocat ?

qu'est ce que je risque à conduire avec un permis Tunisien en France ?

Merci encore

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Ceci est-il toujours possible ?

Si c'est le cas, devrais-je prendre un avocat ?

qu'est ce que je risque à conduire avec un permis Tunisien en France ?

Malheureusement la préfecture a raison. Vous devez procéder à ce changement dès la première année de votre résidence en France. Désormais votre permis est totalement invalide et vous devez passer le permis en France. Si vous conduisez avec votre permis tunisien vous êtes en infraction car considéré comme conduisant sans permis.

Cordialement